

L'honorable M. EMMERSON. Oui, ce pont est en eau de mer. J'ai fait erreur pour le montant. Nous ne demandons que \$70,000 par ce vote. Le coût total des travaux à Grand-Narrows est estimé à \$89,475. Ce montant comprend des travaux déjà exécutés. On a déjà fait un peu d'ouvrage en 1901 et 1902, et somme toute —

M. BLAIN : L'honorable ministre pourra peut-être nous dire combien on a dépensé en 1901, 1902 et 1903 ?

L'honorable M. EMMERSON : On a dépensé quelque chose en 1897, mais cela ne s'est élevé qu'à \$25.73 pour devis préliminaires. En 1901, on a dépensé \$4,576.48 et en 1902, \$4,872.79. Bien entendu, Grand-Narrows est une station. Ce dont je viens de parler ne se rapporte pas à cet encoffrement, mais à la station de Grand-Narrows, et le gérant général me dit qu'il a fourni ces renseignements parce qu'on a toujours l'habitude de demander ce qui a pu se dépenser à ce sujet.

M. ARMSTRONG : Ces travaux sont-ils en maçonnerie ?

L'honorable M. EMMERSON : Non.

M. LENNOX : Il y a une ou deux choses que nous aimerions comprendre clairement, avant de laisser passer ce crédit. Les \$70,000 que l'honorable ministre demande doivent être ajoutés aux \$10,000 votés l'année dernière, c'est-à-dire en tout \$80,000 ?

L'honorable M. EMMERSON : Peut-être plus exact, l'état estimatif que j'ai devant moi comporte une dépense de \$79,556.95 pour cet encoffrement, dont on veut faire à la fois une jetée protectrice et brise-lames. Les \$10,000 votés l'année dernière ont été appliqués à ces travaux, et si l'on déduit ce montant il restera \$69,556.95. Nous demandons \$70,000, car nous supposons que des dépenses imprévues peuvent se présenter.

M. LENNOX : Il faut espérer que ces \$70,000 seront suffisants.

L'honorable M. EMMERSON : Il y a même quelques centaines de dollars de trop, et nous espérons bien en avoir assez.

M. LENNOX : Les \$10,000 sont déjà dépensés ?

L'honorable M. EMMERSON : Oui, en achats de bois et pour payer les services des experts.

M. LENNOX : Et pour les nouveaux travaux, car je suppose qu'il n'est plus question des anciens travaux ?

L'honorable M. EMMERSON : Non, il n'en est plus question du tout.

M. LENNOX : Selon moi, le ministre des Chemins de fer n'a pas agi ici de façon constitutionnelle. Nous avons voté, l'année dernière, \$10,000 pour des travaux bien définis,

et qui nous ont été expliqués. On nous a dit alors que ces \$10,000 complèteraient ces travaux, et le comité avait assumé l'année dernière une dépense totale de \$10,000, au lieu que nous nous engageons cette année jusqu'à concurrence de \$80,000, et les \$10,000 votés l'année dernière ont été appliqués sans autorisation, je crois, à ces nouveaux travaux. Je ne mets pas en doute qu'on a dû agir sagement, mais je dis qu'on ne pouvait pas appliquer ces \$10,000 à ces nouveaux travaux sans se présenter devant le parlement. C'est au ministre à juger s'il peut nous fournir ici quelques explications.

L'honorable M. EMMERSON : Je me suis fait une réputation, en cette Chambre, de savoir tenir ma langue et je n'aimerais pas maintenant à tomber dans l'autre extrême. Mais si le comité veut bien me le permettre, je vais donner ici toutes les explications nécessaires. Ce pont de Grand-Narrows, qui relie la région nord et ouest de Cap-Breton avec la région du sud et de l'est, a une très grande importance. Si un accident survenait à ce pont, tout le commerce des Sydney se trouverait paralysé. Des protestations nous ont été faites contre l'ancien projet par des marchands de Sydney, qui nous ont représenté qu'en construisant ces piles il en résulterait des dangers, non seulement pour la navigation, mais aussi pour le pont même dans le cas où les courants feraient porter les navires sur la partie tournante du pont. Comme chef responsable du département, je n'ai pas cru devoir m'exposer à ces risques, et comme ces \$10,000 m'avaient été confiés pour surmonter les difficultés qui pourraient se présenter en cet endroit, sans compter que nous n'avions encore adopté aucun plan pour les travaux. Je ne vois pas qu'on puisse trouver à redire à ce que j'aie abandonné l'ancien projet dont nous pouvions tirer rien de bon. Le département des Chemins de fer n'a pris ici aucune liberté, car cet argent avait été voté dans le but de pouvoir surmonter les difficultés se présentant à cet endroit, et c'est à cela que nous avons consacré cet argent. C'est là l'objet même que le parlement avait en vue en votant cet argent. Il est vrai que le département a cru que les \$10,000 seraient suffisants, mais il nous a été démontré, depuis, qu'il nous faudrait beaucoup plus que cela.

M. BLAIN : Tout cela est fort bien, mais la chose n'en est pas plus claire pour le comité. Le ministre nous dit qu'après informations prises il s'est trouvé que les \$10,000 ne seraient pas suffisants. Je ne crois pas que personne trouve à redire à ce qu'on dépense plus d'argent pour faciliter le commerce de cette partie du pays ; mais on nous a dit l'année dernière que ces \$10,000 seraient suffisants, ce qui n'a pas empêché le ministre de porter cet argent, sans autorisation, au compte d'une dépense qui va représenter \$79,000. Puis, après que l'entreprise est donnée, que le bois est acheté, et que les